

Antony, le 3 février 2010

Monsieur Roger GENET  
Directeur Général du Cemagref  
Parc de Tourvoie  
BP 44  
92163 ANTONY cedex

Objet : utilisation des bases de données Cemagref, suite

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous remercions des éclaircissements fournis dans votre message du 25 janvier et en prenons bonne note, notamment vis-à-vis de la fourniture des éléments pour l'évaluation future.

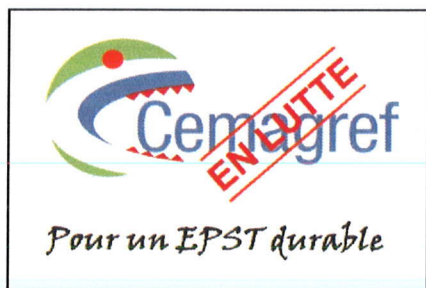
Cependant, il reste encore des zones d'ombre. Beaucoup de collègues ont noté une contradiction entre l'affirmation de cette note selon laquelle les bases de données Cemagref "*ne servent pas et ne serviront pas à moduler les rémunérations individuelles*" et la note rédigée par le Président du CST à l'issue de la réunion du CST du 19 novembre qui prévoit explicitement, dans le processus de sélection des chercheurs en vue de l'attribution de la PES, la prise en compte d'un indicateur quantitatif de production scientifique et technique, constitué "*par un indice pondéré des publications calculé à partir des données enregistrées dans la base de données cemadoc*".

D'une manière générale cette prise de position de principe de non-utilisation des bases de données Cemagref comme base RH n'est étayée par aucun engagement sur des mesures concrètes, par exemple de verrouillage des possibilités d'exploiter les données de ces bases de manière nominative.

Vous n'avez apporté aucun élément sur la demande de faire apparaître la contribution du personnel en CDD dans la production de l'établissement, alors que dans les catégories ingénieur et chercheur ils constituent jusqu'à 40% des effectifs "recherche". Enfin, vous semblez autoriser les responsables hiérarchiques ou animateurs à saisir les indicateurs d'activité d'agents de leur secteur, ce qui serait en contradiction avec notre demande que chaque agent, y compris en CDD, ait la maîtrise de cette action, sauf à la déléguer explicitement en cas de nécessité.

Nous espérons que les précisions et garanties correspondantes pourront être fournies prochainement, et en tout état de cause dans la note de service annoncée, dont nous demandons qu'elle soit soumise au CTPC du 16 mars prochain.

Dans cette attente nous conseillons à nos collègues de continuer à surseoir à la saisie de données nominatives dans les bases de données "indicateurs" et "cemadoc" du Cemagref.



Pour l'intersyndicale SUD-Recherche-EPST, FO, CGT  
du Cemagref



M-B. ALBERT

Post-scriptum : à noter également que les renseignements supplémentaires - administratifs et comptables ou sur les défis - maintenant demandés (ou plutôt exigés sous peine de non-validation) pour le dépôt de publications dans *cemadoc* hérissent aussi passablement les agents...

Copie : tous les agents du Cemagref